



Paris, le 15 avril 2020

Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligues,  
Mesdames, Messieurs les Présidents de Comités Départementaux,  
Mesdames, Messieurs les Présidents/Gérants des écoles agréées,  
Mesdames, Messieurs les Présidents des structures affiliées.

*Nos réf. 2020.0412*

**Objet** : dispositions sanitaires dans le cadre du Covid-19 | **n° 6**

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République s'est exprimé ce lundi 13 avril 2020 et a fait plusieurs annonces essentielles.

Le confinement étant toujours en vigueur, la F.F Parachutisme maintient la suspension de toute activité sportive **jusqu'à nouvel ordre** en métropole et en Outre Mer.

Le Président de la République a indiqué que le début du déconfinement pourrait se faire à partir du lundi 11 mai prochain ; il a également indiqué que le gouvernement doit travailler sur les modalités prévues pour ce déconfinement. Pour notre activité sportive, le ministère des Sports est bien évidemment sollicité et la Fédération travaille, en étroite collaboration, avec le cabinet de la ministre.

Dès à présent, il convient de préciser que l'activité des structures ne pourra pas repartir dès le 11 mai prochain mais ne redémarrera qu'à une date ultérieure non encore définie. Nous travaillons activement avec les services de l'Etat pour que ce redémarrage se fasse dans les meilleures conditions et dans le respect des directives afin de garantir la santé et la sécurité de tous.

Une nouvelle réunion du Bureau Directeur aura lieu début mai afin de confirmer les procédures et dispositions futures concernant nos écoles de parachutisme et leur reprise.

Les personnels du siège sont toujours en télétravail et restent à l'écoute de vos demandes (par courriel). Ils feront de leur mieux pour y répondre avec efficacité.

### **POUR RAPPEL**

Il importe de respecter le confinement dans les conditions préconisées par l'État : il en va de la santé de tous. C'est ainsi que nous pourrons apporter notre soutien aux personnels soignants.

Association reconnue  
d'utilité publique par  
Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de  
la Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00022  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)  
Internet : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)  
N°Orias 14000826 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Le site officiel <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> reste toujours consultable, si vous le souhaitez.

Les "gestes barrière" sont toujours et encore plus d'actualité, ne les oubliez pas :

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Je reviendrai vers vous dès que le gouvernement aura présenté son plan de déconfinement (fin avril normalement).

Je sais que la situation actuelle est très compliquée pour vos structures, vos salariés ou prestataires de services mais aussi pour les dirigeants ; la Fédération reste à votre disposition dans ces moments difficiles et souhaite vous apporter tout son soutien. La Fédération sera au rendez vous de ses engagements pour vous accompagner lors du processus de déconfinement.

Enfin, vous voudrez bien être mon interlocuteur auprès de nos licenciés de vos clubs et leur transmettre mes meilleures salutations sportives dans ces moments difficiles et éprouvants. **Mais rappelons que tous ensemble, nous pouvons nous aider à surmonter les difficultés et soutenir ce lien social indispensable qui fonde notre Fédération.**

David ROTH  
Président

*La solidarité est plus que jamais une valeur  
essentielle.*

*Bien à vous,*